

| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 55 | Membres en fonction : 55 | Membres présents : 45 | Absent(s) excusé(s) : 10 | Absent(s) : 0 | Pouvoir(s) : 3 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 48
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 25 septembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-14 :

Subvention pour des travaux sur la copropriété située 1-3 rue du Grand Wad à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n° 14 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,

VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 23 janvier 2023,

VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2023,

VU le montant des travaux subventionnables qui s'élève à 7 675 €,

VU la participation de l'Anah qui s'élève à 4 605 €,

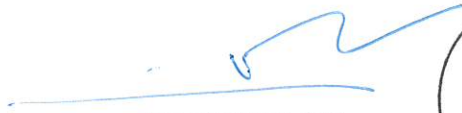
DECIDE de participer financièrement aux travaux de la copropriété située 1-3 rue du Grand Wad à Metz, en accordant le montant de subvention ci-dessous :

| Adresse immeuble | Type de Travaux | Montant des travaux subventionnables | Subvention Anah | Subvention Eurométropole de Metz |
|---------------------------|---|--------------------------------------|-----------------|----------------------------------|
| 1-3 rue du Grand Wad METZ | Réparation des infiltrations de cheminées | 7 675 € | 4 605 € | 768 € |

DECIDE d'affecter 768 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 1 600 000 € consacrée aux copropriétés dégradées pour financer les travaux précités.

Metz, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230925-2023-09-DB14-DE

Numéro de l'acte : 2023-09-DB14
Date de décision : lundi 25 septembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention pour des travaux sur la copropriété située 1-3 rue du Grand Wad à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/09/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230925-2023-09-DB14-DE
Document principal : 99_DE-14.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 28/09/23 16:18 | En cours de création | |
| 28/09/23 16:19 | En préparation | Catherine DELLES |
| 28/09/23 18:02 | Reçu | Catherine DELLES |
| 28/09/23 18:03 | En cours de transmission | |
| 28/09/23 18:03 | Transmis en Préfecture | |
| 28/09/23 18:08 | Accusé de réception reçu | |